



# **ÉLÉMENTS FINANCIERS 2024**

---

ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

---

CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE

© CEF / Décembre 2025

Directeur de la publication : PÈRE CHRISTOPHE LE SOURT

Coordination : SYLVAIN GUILLEBAUD, secrétaire général adjoint  
pour les affaires économiques, sociales et juridiques de la CEF

• **Conception et réalisation :** Service publication de la CEF

• **Impression :** Saxoprint eurl, Asnières

## PRÉAMBULE

Les éléments financiers ci-dessous détaillés viennent en complément du rapport d'activité 2024 de la Conférence des évêques de France. Ils visent à fournir une information claire et synthétique sur les finances de l'Église catholique en France.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ils entendent :

- éclairer la manière dont l'Église catholique en France est organisée au plan juridique et financier ;
- fournir des éléments sur le bilan, sur les ressources et sur les charges de fonctionnement des diocèses ;
- apporter des données chiffrées relatives aux clercs et laïcs au service de l'Église en France.

Cette publication contient à la fois le détail des comptes certifiés de l'exercice 2024 de l'Union des associations diocésaines de France (UADF), qui est la principale structure juridique support des activités de la Conférence des évêques de France, et la synthèse des comptes des 98 associations diocésaines de France au 31 décembre 2024.

## L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE L'ÉGLISE

---

- Les missions pastorales de l'Église catholique s'articulent autour de trois axes.
  - **Célébrer et prier:** messes dominicales et quotidiennes, baptêmes, mariages, funérailles, groupes de prière, pèlerinages, etc.
  - **Grandir dans la foi, se former et enseigner:** catéchèse, catéchuménat, aumôneries de jeunes, formation spirituelle, retraites, évangélisation, etc.
  - **Agir et servir:** accueil et solidarité dans les paroisses, pastorales de la santé, des personnes âgées, des personnes handicapées, des migrants, des prisonniers, etc.

Chaque diocèse, avec ses paroisses, porte aussi le souci du dialogue œcuménique et interreligieux et, pleinement présent dans la cité, il est en relation permanente avec tous les milieux économiques, politiques, sociaux, associatifs, éducatifs, culturels, médiatiques, etc.

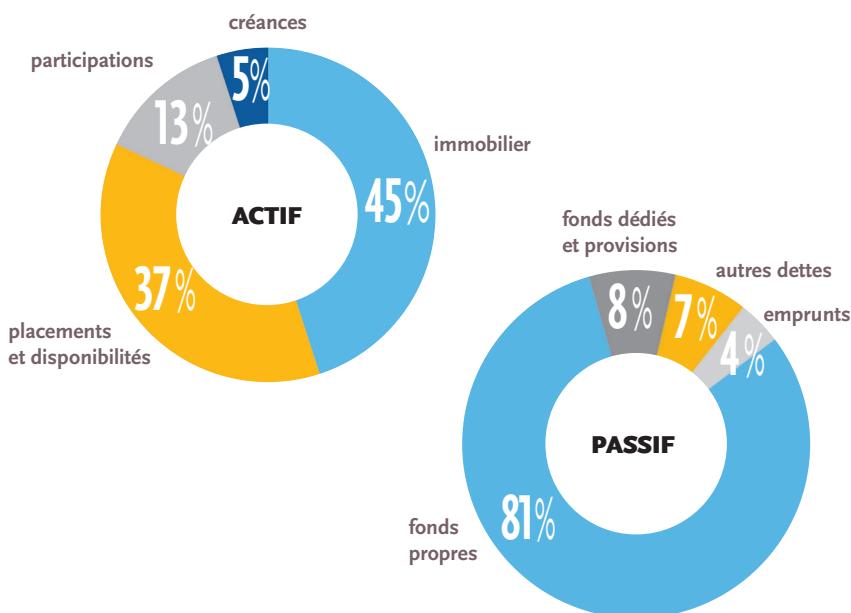
- L'Église catholique en France est juridiquement organisée en associations diocésaines (AD) obéissant au régime juridique des associations cultuelles de la loi de 1905<sup>[\*]</sup>. Il existe une seule association diocésaine par diocèse. L'association diocésaine intègre, autour de la curie centrale, les comptes de toutes les paroisses de son ressort géographique, en général le département.

[\*] Hors Alsace, Moselle, Guyane et collectivités d'Outre-mer (non départementales).

- Pour mener à bien ses missions, l'association diocésaine donne aux prêtres les moyens matériels de leur ministère et de leur subsistance (traitement, formation, logement, transport, etc). Elle finance les laïcs qui collaborent à ses missions et bénéficie de la disponibilité de nombreux bénévoles à qui elle donne les moyens d'agir. Elle gère aussi les églises et les locaux paroissiaux dont elle est propriétaire. Elle a la charge de l'entretien courant des églises dont les curés sont affectataires.
  
- Les associations diocésaines n'épuisent pas toutes les missions assurées par l'Église catholique en France.
  - Les congrégations et instituts religieux catholiques sont régis en général par la loi de 1901 (titre III) et leurs activités sont multiples: spirituelles, caritatives, éducatives, etc.
  - Des actions pastorales et spirituelles sont aussi menées par des mouvements et associations de fidèles reconnus par l'Église, souvent présents dans les paroisses: mouvements de jeunes, d'Action catholique, mouvements familiaux, mouvements spirituels, etc. Les sanctuaires, qui remplissent une mission d'accueil et d'évangélisation essentielle, sont souvent organisés de manière autonome.
  - Les actions caritatives sont gérées par des structures associatives dédiées qui peuvent aussi avoir des antennes paroissiales: Secours catholique, CCFD-Terre solidaire, Délégation catholique pour la coopération, Œuvre d'Orient, Aide à l'Église en détresse, Société Saint-Vincent-de-Paul, etc.
  - Les missions éducatives de l'enseignement catholique sont assurées par les établissements scolaires privés, gérés par les OGEC (organismes de gestion de l'enseignement catholique).

## LES COMPTES DES DIOCÈSES EN 2024

- Toutes les associations diocésaines (AD) publient leurs comptes certifiés au *Journal Officiel*. Les comptes des diocèses de l'année 2024 ont été arrêtés et approuvés. Sur la base des comptes 2024, la taille du bilan des AD varie sensiblement entre petits et grands diocèses, dans un rapport de 1 à 20 (ou plus pour les grandes métropoles).
- La structure moyenne du bilan d'une AD fait apparaître le poids important de l'immobilier lié notamment aux églises construites après 1905, à la charge des diocèses qui en sont propriétaires. L'immobilier des AD est, pour l'essentiel, cultuel et pastoral et génère des coûts très importants, bien supérieurs aux revenus locatifs nets dégagés par ailleurs par les actifs immobiliers de rapport qui restent très minoritaires et ne concernent pas toutes les AD.
- Nets des fonds dédiés à des missions particulières et de l'endettement, les placements et les disponibilités sont limités.



## L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES

---

- L'Église catholique en France ne vit que de dons (denier, quêtes, casuel, offrandes de messe et legs). La ressource la plus importante est le denier de l'Église.

M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DENIER DE L'ÉGLISE ET AUTRES CAMPAGNES ASSIMILÉES	307	307	306	301	297	301	314
QUÊTES	149	148	107	151	159	170	178
CASUEL	85	84	69	80	84	82	83
OFFRANDES DE MESSE	52	50	45	53	51	50	48
DONS LIÉS À LA LITURGIE	286	282	221	284	294	302	309
<b>TOTAL DES DONS COURANTS</b>	<b>593</b>	<b>589</b>	<b>527</b>	<b>585</b>	<b>591</b>	<b>603</b>	<b>623</b>
LEGS	109	107	117	118	135	131	139

- En 2024, les dons courants se sont élevés à 623 M€, en hausse de +20 M€, soit +3% par rapport à 2023 et +5% par rapport à 2022.
- Le denier de l'Église *stricto sensu* a augmenté de 2 M€, soit +0,9%, malgré un effritement de la base de donateurs de -2,0%. Cet effritement, plus faible que celui observé au cours des années précédentes (-3,4% en 2023 après -6,4% en 2022 et -7,5% en 2021) a été plus que compensé par une augmentation continue du don moyen (+6,5% en 2024). En complément, les autres campagnes donnant elles aussi lieu à reçus fiscaux ont accentué la hausse du denier en progressant à elles seules de +11 M€ entre 2023 et 2024, illustrant une réorientation des dons du fonctionnement général de l'Église

(que finance le denier) vers des projets plus spécifiques (construction ou rénovation d'une église, séminaristes, prêtres âgés...).

- Les offrandes liées à la liturgie (quêtes, casuel et offrandes de messe) sont en augmentation de +7 M€, soit +2,3% par rapport à 2023 et +4,6% par rapport à 2022. À 78 M€, les quêtes versées par les fidèles pendant les messes atteignent leur plus haut niveau depuis 2005. Quoique légère baisse, le casuel (offrandes versées à l'occasion des baptêmes, des mariages et des funérailles) a retrouvé le niveau antérieur à la crise sanitaire de 2020-2021.
- Au global en 2024, le total des dons courants est de 623 M€. Ils retrouvent leur niveau des années précédant la pandémie. Les legs, à 139 M€ en 2024, ont atteint leur meilleur niveau en douze ans.
- Le nombre de foyers donateurs au denier et aux campagnes assimilées, qui avait légèrement progressé en 2020, année où les donateurs ont fait un effort particulier au denier pour compenser la baisse de leurs dons aux quêtes pendant les périodes de confinement, est à nouveau en décroissance. En revanche, le don moyen a progressé à nouveau sensiblement en 2024. Entre 2018 et 2024, le nombre de foyers donateurs a baissé de -24% tandis que le don moyen a progressé de +35%.

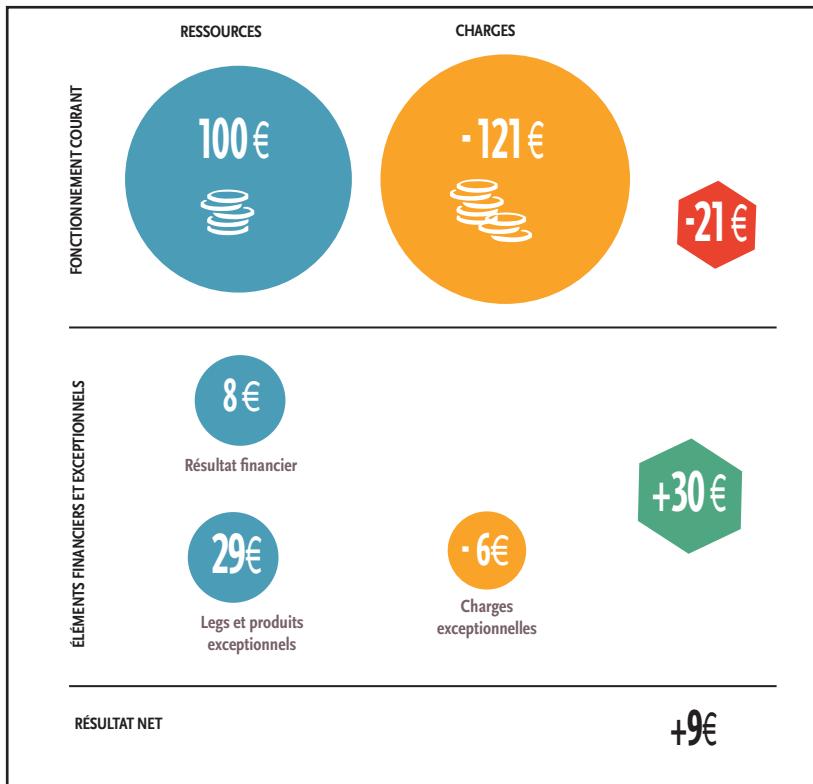
M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
NOMBRE DE FOYERS DONATEURS AU DENIER	1019000	966000	977000	869000	814000	786000	770000
DON MOYEN AU DENIER	301 €	318 €	313 €	346 €	365 €	383 €	408 €

## **LES CHARGES ET LES RÉSULTATS**

---

- Les charges de fonctionnement sont constituées principalement de:
  - la masse salariale des laïcs (19%) et le traitement des prêtres (14%);
  - les dépenses courantes de fonctionnement (déplacements, reprographie, etc.) et d'action pastorale (pèlerinages, catéchèse, communication, etc.) (37%);
  - la maintenance (entretien, chauffage, mises aux normes) et l'amortissement de l'immobilier d'usage (églises et locaux paroissiaux) qui constituent une part significative de ces charges (28%).
- Les flux de trésorerie liés au fonctionnement courant mais aussi à l'immobilier sont déficitaires. Seul l'apport de trésorerie lié aux éléments exceptionnels (legs et cessions d'actifs) permet d'enregistrer un flux annuel de trésorerie positif.
- Les ordres de grandeur du compte de résultat d'une AD sont les suivants (pour 100 € de ressources):

*(voir graphique page suivante)*



- Ce graphe illustre bien la place prise par les ressources exceptionnelles dans l'équilibre financier des diocèses de France. Ce n'est que grâce à ces ressources (essentiellement des legs et des cessions d'actifs) qui sont par nature imprévisibles ou non pérennes que les diocèses parviennent en moyenne à couvrir les dépenses de fonctionnement nécessaires aux activités pastorales des paroisses et des diocèses. Ce déséquilibre financier problématique est plus ou moins marqué selon les diocèses.

## UNE GESTION ENCADRÉE

---

- Au plan civil, présidé par l'évêque, le conseil d'administration (CA) de l'association diocésaine (AD) arrête et approuve les comptes qui lui sont présentés par l'économie diocésain. Depuis 2005, ces comptes sont revus et certifiés par un commissaire aux comptes. De plus, un avis sur la situation financière est donné chaque année par un contrôleur indépendant.
- Au plan canonique, les règles internes de l'Église catholique encadrent strictement le contrôle et l'approbation des comptes qui sont examinés par un conseil composé d'experts (laïcs et clercs), le conseil diocésain pour les affaires économiques (CDAE). L'économie diocésain rend compte régulièrement de la gestion des finances du diocèse à ce conseil.
- Un dispositif d'audit interne animé par des économies expérimentés permet aux évêques de bénéficier d'un examen extérieur de la situation financière d'une AD, notamment lors de la nomination d'un nouvel évêque ou lors de l'arrivée d'un nouvel économie diocésain.
- Une attention particulière est portée à la gestion des ressources humaines, à la maîtrise des charges immobilières (entretien, rénovation, mises aux normes), au contrôle des achats, au développement des dons et legs.
- Chaque année, tous les diocèses établissent des comptes prospectifs sur un horizon de cinq ans. Les résultats de cet exercice sont présentés à chaque évêque et à son CDAE ainsi qu'au conseil d'administration de l'AD et au contrôleur indépendant. Ils permettent d'éclairer ou de prendre des décisions de gestion importantes. Au global, plus d'un tiers des diocèses prévoient d'être dans une situation satisfaisante à l'horizon 2030, mais 22 pourraient affronter des difficultés, à défaut de mesures de redressement d'ici là. Cet exercice prospectif intègre depuis 2020 des indicateurs d'équilibre que chaque AD doit s'efforcer de respecter. L'un des principaux indicateurs est que la trésorerie de fonctionnement soit bien chaque année à l'équilibre, qui est l'objectif prioritaire que tous les diocèses doivent atteindre par une réduction de leurs charges courantes.

## EN 2024, UNE ACTIVITÉ PLEINEMENT DÉPLOYÉE, PORTÉE PAR LA PROGRESSION DES RESSOURCES

---

- En 2024, les paroisses et les diocèses ont pu déployer leurs activités cultuelles et pastorales à un niveau comparable à celui qu'il avait avant la crise sanitaire. Tout au long de cette année 2024, par la prière et dans l'action, les catholiques ont persévéré dans la confiance et apporté soutien et secours aux malades, aux plus isolés, aux personnes âgées, aux familles endeuillées, aux démunis, aux sans-abris, aux migrants, etc. Près de 12 200 catéchumènes adultes et adolescents ont été baptisés en 2024. La venue du pape François à Ajaccio en décembre a été un autre temps fort de mobilisation, de célébration et de joie.
- En 2024, comme au cours des exercices précédents, les diocèses ont accentué leurs efforts de maîtrise de leurs coûts (charges immobilières, salaires et traitements, autres dépenses de fonctionnement) de façon à contenir et si possible réduire leurs déséquilibres de fonctionnement. Toutefois, ce n'est toujours que grâce aux ressources exceptionnelles que les déficits de fonctionnement ont pu être couverts. Et de ce fait, l'Église n'a pu continuer à fonctionner à partir d'octobre que grâce à des legs et des cessions d'actifs.
- La progression des charges de fonctionnement sous l'effet mécanique de l'inflation, même à des niveaux assez faibles, rend encore plus pressante l'atteinte de l'objectif d'équilibre de leur trésorerie de fonctionnement que les diocèses se sont donné. Cela passe par une nouvelle progression des ressources et par une réduction des charges, notamment des salaires et traitements (qui absorbent 49% des dons courants) et de l'immobilier (56% des dons courants).
- Au 31 décembre 2024, le montant de la trésorerie nette des diocèses (placements financiers et disponibilités dont sont déduits les provisions et fonds dédiés et reportés, ainsi que les dettes financières des diocèses) s'élève juste à 18 mois d'activité. Pour l'Église catholique en France, dont le fonctionne-

ment repose quasi-exclusivement sur des dons, par nature incertains et fluctuants, cette réserve de sécurité est un minimum nécessaire pour que l'annonce de l'Évangile, le ministère de l'espérance et le soin du prochain continuent d'être assurés par l'Église en France.

## DES CLERCS ET DES LAÏCS AU SERVICE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

---

- L'Église en France comptait, au 15 novembre 2025, 114 évêques en activité dans les diocèses (et 81 évêques émérites) réunis au sein de la Conférence des évêques.
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 12019 prêtres (diocésains ou membres d'instituts) étaient présents dans les diocèses et les paroisses.
- En 2024, le revenu minimum assuré à un prêtre en activité s'élèvait à 1034€. Il est passé à 1040€ en 2025.
- 9436 laïcs salariés (soit environ 5126 ETP, équivalent temps plein) travaillent au service des diocèses et des paroisses (au 1<sup>er</sup> janvier 2024). Chargés directement d'une mission ecclésiale ou non, ces salariés ont un statut encadré par des accords négociés au niveau de la branche professionnelle spécifique constituée en 2016 pour les structures employeurs des diocèses de l'Église catholique en France.
- Plusieurs centaines de milliers de laïcs bénévoles, par leur vocation de baptisés, apportent leur concours au fonctionnement quotidien des activités cultuelles, caritatives, intellectuelles, éducatives et administratives de l'Église en France.

## LES COMPTES DE LA CEF EN 2024

- L'Union des associations diocésaines de France (UADF) est la principale structure juridique qui porte les comptes de la Conférence des évêques de France. Ceux-ci sont détaillés ci-dessous.

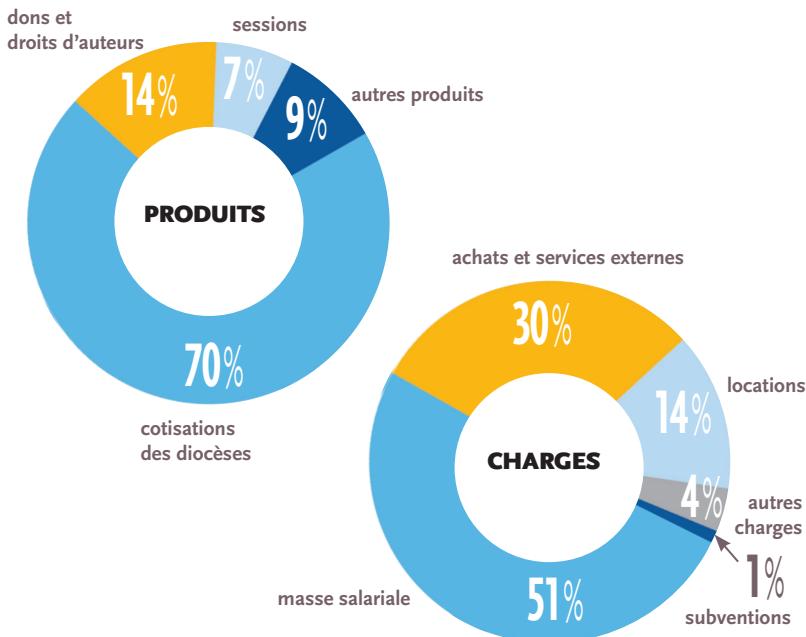
### LE COMPTE DE RÉSULTAT

K€	2022	2023	2024
PRODUITS <sup>[*]</sup>	9 773	13 103	11 351
CHARGES <sup>[*]</sup>	10 910	13 531	11 791
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 137	-428	-440
DIVIDENDES DES SCI	729	749	746
AUTRES ÉLÉMENTS <sup>[**]</sup>	-1 098	833	307
RÉSULTAT NET	-1 506	1 153	613

[\*] Produits et charges hors fonds dédiés. [\*\*] Éléments financiers et exceptionnels.

- Les produits de fonctionnement courant sont principalement composés par:
- des cotisations des diocèses (70% du total en 2024),
  - des droits d'auteur (documents liturgiques), des ventes de publications et des contributions reçues d'associations ecclésiales (14% en 2024),
  - des inscriptions à des sessions organisées pour les diocèses (7% en 2024, en forte diminution par rapport à 2023 dont les inscriptions avaient été portées par les Journées mondiales de la jeunesse à Lisbonne et l'événement Kerygma),
  - des autres produits (9% du total en 2024).
- Les charges de fonctionnement courant sont constituées pour l'essentiel:
- des frais de personnel (51% du total des charges) avec 78 laïcs et 14 prêtres et religieux (en équivalent temps plein),

- d'achats et services externes (30%) principalement composés des dépenses liées aux sessions, des frais de transport, des frais d'impression, des honoraires, etc.
  - des frais de locations immobilières et des charges afférentes (14% du total des charges),
  - des charges d'amortissement et de provision et d'autres charges externes (4%),
  - des subventions versées (pour des missions pastorales) qui restent marginales (1%).
- Les autres éléments de 2024 incluent des produits financiers, à des niveaux moins élevés qu'en 2023 (ces derniers ayant été dopés par une plus-value de cession) alors que ceux de 2022 avaient été impactés par le versement d'une contribution de 1M€ au fonds de dotation SELAM.



## LE BILAN

ACTIF (M€)	2022	2023	2024	PASSIF (M€)			
				FONDS ASSOCIATIFS	2022	2023	2024
IMMobilisations corporelles	2,5	2,3	2,3	FONDS DÉDIÉS ET PROV.	6,5	5,9	7,5
IMMobilisations financières	29,8	29,4	28,9	DETTEs VS DIOCESES	8,3	8,8	4,6
CRÉANCES D'EXPLOITATION	3,0	3,9	3,8	EMPRUNTS ET DÉPÔTS	1,9	1,9	1,9
TRÉSORERIE	21,5	23,2	20,2	DETTEs D'EXPLOITATION	4,1	5,1	3,5
Total ACTIF	56,8	58,8	55,2	Total PASSIF	56,8	58,8	55,2

- Le bilan reste structurellement stable avec des fonds propres (37,7 M€) qui couvrent les immobilisations (31,2 M€), celles-ci étant principalement composées de la SCI du 58 Breteuil (siège de la CEF).
- Au passif, les fonds dédiés sont réservés à des projets spécifiques liés à la mission de l'Église (par exemple le financement des aumôneries des centres de détention). Par ailleurs, des associations diocésaines ont avancé à l'UADF en 2024 des fonds à hauteur de 2,6 M€ pour financer les actions de prévention et de réparation des violences sexuelles dans l'Église. La contrepartie de ces fonds dédiés et de ces avances se trouve dans la trésorerie à l'actif. En outre, des remboursements significatifs ont été faits aux diocèses en 2024 sur les avances (-2,9 M€) et sur les prêts (-1,3 M€)

## **EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'UADF DE 2024:**

*« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »*

Fait à Paris le 3 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes  
Baker Tilly STREGO

*cyrille BAUD*

✓ Certified by  yousign

Cyrille BAUD



## TABLE DES MATIÈRES

---

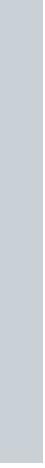
PRÉAMBULE .....	3
-----------------	---

### ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE L'ÉGLISE .....	4
LES COMPTES DES DIOCÈSES EN 2024 .....	6
L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES .....	7
LES CHARGES ET LES RÉSULTATS .....	9
UNE GESTION ENCADRÉE .....	11
EN 2024, UNE ACTIVITÉ PLEINEMENT DÉPLOYÉE, PORTÉE PAR LA PROGRESSION DES RESSOURCES .....	12
DES CLERCS ET DES LAÏCS AU SERVICE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE .....	13

### CONFÉRENCE DES ÉVÈQUES DE FRANCE

LES COMPTES DE LA CEF EN 2022 .....	14
Le compte de résultat .....	14
Le bilan .....	16
Certification du commissaire aux comptes .....	17



**eglise.catholique.fr**

58, avenue de Breteuil  
75007 Paris

Tél. 01 72 36 68 00  
[eglise.catholique.fr](http://eglise.catholique.fr)